

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le vendredi 06 juin 2025, s
suite à la réunion du 06 juin 2025 qui n'avait pas le quorum

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 027-212702542-20250611-D2025_20-DE

Conseil municipal du	11 juin 2025	Délibération N°	2025-20	1/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Renouvellement du bail commercial – 14 rue de la poste

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN		X	Jacky CAPEL
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET		X	Laurence HUZE
Laurence HUZE	X		
Franck LAMBLARDY		X	
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	Raphaël NORBLIN
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice 13 Présents 7 Votants 10

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Monsieur le Maire informe les élus que le bail commercial du 14 rue de la poste est arrivé à échéance le 30 avril 2025.

Madame Revel a sollicité la mairie pour faire un bail de 10 ans (nombre d'années qui lui reste à exercer avant son départ en retraite)

Monsieur le Maire propose donc aux élus de renouveler le bail commercial avec EURL Ambiance Coiffure représentée par madame Sandra REVEL pour l'activité commerciale d'un salon de coiffure situé 14 rue de la Poste à Fontaine sous Jouy.

Les clauses principales de ce bail seront les suivantes :

- L'activité sera exclusivement réservée à celle habituellement exercée par un coiffeur
- Renouvellement dans les mêmes termes que le bail initial
- La durée du bail sera de 10 ans
- Le montant du loyer sera de 358.07 € hors charges à compter du 1^{er} mai 2025
- Le loyer mensuel et les charges seront payées d'avances à la Trésorerie d'Evreux
- L'actualisation du loyer se fera suivant l'indice INSEE

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le vendredi 06 juin 2025, s
suite à la réunion du 06 juin 2025 qui n'avait pas le quorum

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 13/06/2025

ID : 027-212702542-20250611-D2025_20-DE

Conseil municipal du	11 juin 2025	Délibération N°	2025-20	2/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité

- Le renouvellement du Bail commercial à la société Eurl Ambiance Coiffure.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Raphaël NORBLIN

